

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire,
Mmes DA SILVA Corinne, HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine,
PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie,
MM. BRODHAG Sébastien, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, RIEGERT Patrick,
GRANDIDIER Noël.

Excusé ayant donné procuration : LAURENT Jérôme (procuration à MOEBEL Raymond)

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des réalisations de l'été (diapo)
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 07/06/2016
3. Rue Principale – Approbation d'une convention d'entretien
4. Modification des statuts du Syndicat mixte EHPAD les Molènes
5. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
6. Acquisition de l'emprise de l'Impasse des Fleurs et incorporation dans le domaine public
7. Journée citoyenne : remboursement de frais
8. Fête au Village - Attribution d'une subvention à la MJC
9. Personnel communal - création d'un emploi permanent
10. Intercommunalité
11. Divers
12. Tour de table

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Thierry Engasser, Maire, qui souhaite la bienvenue aux présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Implantation d'un commerce de proximité
- Subvention à l'association des Amis de Castandet

L'ajout de ces deux points est approuvé par l'assemblée.

01. Présentation des réalisations de l'été (diapo)

En préambule au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose une rétrospective en photos des différents événements de l'été :

- Fête au village
- Jumelage avec Castandet
- Chantier de la rue principale
- Acquisition d'un nouveau tracteur
- Jazz au château
- Rénovation de la toiture de l'école
- Rénovation de la nouvelle salle de classe bilingue
- Tableau numérique à l'école élémentaire
- Installation de la Ludothèque au 2eme étage de la mairie

02. Approbation du compte-rendu de la séance du 07/06/2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

03. Rue Principale – Approbation d'une convention d'entretien

Fin juin, les travaux de réfection du tronçon Nord de la rue Principale ont démarrés. Ces travaux sont gérés et financés par notre Communauté de Communes qui détient la compétence voirie.

Le programme porte sur la réfection de la voirie, du pavage des trottoirs, ainsi que sur la création de places de stationnement et de terres pleins centraux, du 31 rue Principale jusqu'à l'entrée Nord. Il est précisé que conformément aux règles d'entretien des ouvrages en traverse d'agglomération, l'entretien des trottoirs, plantations, arrêt de bus et mobilier urbain reviendra à la charge de la commune

Pour information, le coût de ces travaux s'élève à 155 000,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux de réfection du tronçon Nord de la rue Principale tels que présentés
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

04. Modification des statuts du Syndicat mixte EHPAD les Molènes

Monsieur le Maire présente la modification des statuts du syndicat mixte EHPAD les Molènes qui porte principalement sur l'extension de son périmètre (*adhésion de communes*) et sur le retrait de la C.C.P.F.R.S. à compter du 1^{er} décembre 2016.

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-18 et L 5211-20 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 85706 du 28 août 1987 portant constitution du syndicat mixte « District Essor du Rhin et SIVOM Rhin Sud » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 930901 du 17 juin 1993 portant modification des articles 2 et 3 des statuts du syndicat mixte « District Essor du Rhin et SIVOM Rhin Sud » modifiant l'arrêté susvisé ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud ;
- Vu** la délibération du 31 août 2016 par laquelle le comité directeur du syndicat mixte a approuvé une modification des statuts ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la commune au syndicat mixte EHPAD les Molènes au 1^{er} décembre 2016 (*art. L 5211-18 CGCT*);
- Nomme M. Raymond MOEBEL représentant et M. Roland RIEGERT suppléant en tant que représentant de la commune auprès dudit Syndicat.
- Approuve les statuts du syndicat mixte EHPAD les Molènes (*art. L 5211-20 CGCT*);
- Demande que cette modification statutaire entre en vigueur au 1^{er} décembre 2016 ;
- Décide de notifier cette délibération au syndicat mixte EHPAD les Molènes ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

05. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du terrain "ONF", il souhaite missionner l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) pour la réalisation d'une esquisse d'aménagement.

Afin de pouvoir bénéficier de toute l'expertise et des conseils de l'AURM sur ce dossier et sur toute autre affaire, il est proposé d'y adhérer.

Les frais d'adhésion s'élèveraient à 500€ TTC par an et les frais de mission pour la réalisation de l'esquisse s'élèveraient à 2 450€ (comprenant 3 jours d'analyse et de rédaction, ainsi que la tenue d'une réunion de présentation) soit un total de 2 950€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
- autorise Monsieur le Maire à missionner l'AURM pour la réalisation d'une esquisse d'aménagement sur le terrain "ONF"
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

06. Acquisition de l'emprise de l'Impasse des Fleurs et incorporation dans le domaine public

La commune de Hombourg souhaite acquérir l'emprise de l'Impasse des Fleurs, en vue de son incorporation dans le domaine public communal. Cette voirie, réalisée dans le cadre du lotissement créé par la SCI du Moulin a été construite selon les règles en vigueur dans la commune.

Ce terrain est cadastré section 5 n° 368/37, 373/40, 383/40, 385/40, 388/40, est propriété de la SCI du Moulin.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé d'acquérir ce terrain à l'euro symbolique conformément à la convention signée avec le lotisseur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'acquisition des parcelles 368/37, 373/40, 383/40, 385/40, 388/40 en section 5 à l'euro symbolique
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,
- approuve le déclassement de cette parcelle dans le domaine public communal.

07. Subvention aux Amis de Castandet

A l'instar de toutes les années de jumelage, l'association "Les amis de Castandet" participe activement à l'organisation matérielle de ce jumelage.

Cette année les frais s'établissent comme suit :

Facture Easy Jet	4 901,13€
Facture Easy Jet	2 033,20€
Facture Easy Jet	715,22€
Assurance Annulation	153,00€
Frais divers	<u>96,82€</u>
Total	7 899,37€

À ce montant se déduit :

Participation individuelle	2 160,00€
Participation association	1 700,00€
Remboursement Easy Jet	69,45€
Remboursement Assurance	<u>827,52€</u>
Total	4 756,97€

Il donc proposé de verser une subvention de 3 142,40 € afin couvrir les frais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- approuve le versement d'une subvention de 3 142,40 €

08. Journée citoyenne : remboursement de frais

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation de la première Journée Citoyenne de Hombourg, une bénévole a dû effectuer des achats de dernières minutes à ses frais, le 27 mai 2016.

Il s'agit de Madame Stéphanie BUHLER, qui a acheté du vernis et des encreurs pour un montant total de 46,95€ chez CULTURA Wittenheim.

Il est proposé la prise en charge de ses frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de rembourser Madame Stéphanie BUHLER et fixe le montant de ce versement à 46,95€
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

09. Fête au Village - Attribution d'une subvention à la MJC

La MJC de Hombourg a participé à l'animation de la dernière fête au village au titre de l'animation musicale.

La MJC a engagé des frais à cette occasion, il est à présent proposer de reverser cette somme à la MJC sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide d'allouer une subvention de 100€ à la MJC pour leur participation à la fête au village
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

10. Personnel communal - Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Considérant la vacance du poste de secrétaire de mairie au grade d'attaché à temps complet, déclarée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin sous le N° 1791.

DECIDE

La création à compter du 1^{er} Octobre 2016 d'un emploi de Secrétaire général de mairie à temps complet dans le grade d'Attaché.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 à durée déterminée pour une durée de trois ans.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat de l'agent peut être prolongé par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat peut être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la commune pour le grade des attachés.

11. Implantation d'un commerce de proximité

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment l'article 2251-3 ;

Vu l'exposé du projet d'épicerie multiservice présenté par M. David PUYOL lors de la séance du conseil municipal du 22 Juin 2016 et notamment les résultats de l'enquête menée par ce dernier auprès de tous les foyers de la commune ;

Constatant l'insuffisance en matière de commerce de proximité et des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ;

Considérant par ailleurs que la population légale de la commune est inférieure à 2000 habitants et que celle-ci est située en milieu rural au regard des critères de l'INSEE ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'accorder une aide exceptionnelle de 7 200€ à Monsieur PUYOL David pour le démarrage de son activité sous réserve de l'obtention par ce dernier des crédits nécessaires à la réalisation du projet.

Charge Monsieur le Maire d'établir une convention avec le bénéficiaire.

La convention fixera les obligations du bénéficiaire et précisera le montage financier, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les modalités de versement de l'aide.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

12. Intercommunalité

Néant

13. Divers

Madame Lila SAUPIN expose le projet d'aménagement et de décoration du parvis en partenariat avec la créatrice des étoffes de Mulhouse.

Monsieur le Maire souhaite rappeler le travail des enseignants pour maintenir les classes. Une solution a été trouvée pour diminuer les effectifs par classe et éviter les triples niveaux.

Monsieur le Maire souhaite lancer d'ici la fin de l'année un groupe de travail pour réfléchir sur une réhabilitation de la salle des fêtes. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir réfléchir à des propositions concrètes afin de répondre aux besoins.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le système de réservation de la maison villageoise de Castandet. Monsieur le Maire a contacté la municipalité qui est prête à discuter du sujet.

14. Tour de table

Monsieur Roland RIEGERT annonce la date de crémation des sapins qui aura lieu le 6 Janvier 2017.

Madame Anne-Catherine LEMOINE souhaite remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour leur implication dans la fête au village.

Elle rappelle par ailleurs le système de réservation et les différents spectacles qui seront présents dans la commune.

Monsieur Sébastien BRODHAG demande à ce que puisse être étudié l'enfouissement de la ligne 20 000 Volts située au Sud du Village.

Par ailleurs, il demande à ce que Orange soit contacté afin de voir s'il ne serait pas possible de renforcer la couverture 3G 4G du village.

Madame Sabine MESSMER intervient pour demander à ce que les propriétaires de chevaux trouvent une solution quant aux déjections équinées laissées sur la chaussée.

Madame Corine DA SILVA demande la date du prochain Café des entrepreneurs. Pour l'heure aucune nouvelle date n'a été fixée. Elle demande à ce que l'ensemble des entreprises y compris les autoentrepreneurs puissent être conviés.

Madame Lila SAUPIN explique qu'une nouvelle manière de fonctionner dans le budget des écoles sera mise en place à partir de Janvier 2017 en collaboration avec les enseignants. Il s'agira de proposer un budget par élève qui permettra aux enseignants de gérer l'ensemble des dépenses pédagogiques assurées par la commune de manière claire.

La séance est levée à 22h00.